



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Arras, le

27 MARS 2014

Service Environnement et Aménagement Durable
Unité Espace Rural et Biodiversité

**Participation du public aux décisions
des autorités
ayant une incidence sur l'environnement**

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Note de présentation

DEMANDE DE RECONDUCTION DE L'EXPERIMENTATION RELATIVE À LA MAITRISE DE LA POPULATION DE CYGNE TUBERCULE (CYGNUS OLOR) SUR LE MARAIS AUDOMAROIS

En 2009, au regard des demandes formulées par la profession agricole et des informations recueillies depuis 2004 (augmentation importante de la population en 2003, sédentarisation, constats de dégâts..), un programme expérimental de réduction et de maîtrise de la population de cygnes a été autorisé pour une période de 5 ans.

Ce dispositif est arrivé à son terme et une nouvelle demande, motivée par la prévention de dommages importants aux cultures de choux-fleurs, a été déposée.

Le marais audomarois est une zone humide complexe qui ne ressemble à aucune autre en France. Aménagé et façonné par l'homme pendant plusieurs siècles, son histoire en fait sa richesse culturelle et patrimoniale.

Outre l'aspect économique, l'activité maraîchère présente un caractère patrimonial et contribue à l'entretien de ce marais emblématique. Le marais se situe à une convergence d'enjeux économiques, écologiques et sociaux.

Au regard des conclusions de l'expérimentation précédente, le nouveau dispositif proposé s'appuie sur la nécessité de préciser et de développer les conclusions de l'expérimentation mise en place en 2009.